



AVIS IMPORTANT

Le gouvernement du Canada élimine graduellement les pièces d'un cent.

À compter du 4 février 2013, ces pièces ne seront plus distribuées aux entreprises ou aux institutions financières.

Pour les paiements en espèces et pour la monnaie à rendre, il revient aux détaillants de prendre la décision de réajuster le montant final en espèces, y compris éventuellement celle d'arrondir ce montant.

Voici un exemple de la façon d'arrondir les montants :

Arrondir à la baisse	Arrondir à la hausse
1,01 \$ ou 1,02 \$ 1,00 \$	1,03 \$ ou 1,04 \$ 1,05 \$
1,06 \$ ou 1,07 \$ 1,05 \$	1,08 \$ ou 1,09 \$ 1,10 \$

Les achats réglés par paiement électronique, par exemple par carte de crédit ou de débit, ne sont pas touchés et il n'est pas nécessaire d'arrondir les montants.

Renseignements :

Consultez le site plandaction.gc.ca/1cent ou composez le 1 800 0-Canada.



IMPORTANT NOTICE

The Government of Canada is phasing out the penny.

Starting February 4, 2013, pennies will no longer be distributed to businesses or financial institutions.

For cash payments and change owed, retailers will decide how to adjust the final cash amount, which may include rounding.

Here's an example of how the rounding works:

Round down	Round up
\$1.01 or \$1.02 \$1.00	\$1.03 or \$1.04 \$1.05
\$1.06 or \$1.07 \$1.05	\$1.08 or \$1.09 \$1.10

Electronic transactions such as debit and credit cards don't need to be rounded, and will not be impacted.

For further information:

Visit actionplan.gc.ca/penny or call 1 800 0-Canada.

